

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**Amendement déposé par les groupes socialiste, républicain & app., EELV & PRG-MdP
CR 77-14**

Modifier la délibération comme suit :

*Dans l'article 1 de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la région Ile-de-France et le CERVIA.
Au sein du Volet promotion des produits et structuration des filières.*

Compléter le 1^{er} paragraphe par :

« Il élargira sa démarche « Mangeons local en Ile-de-France » à l'ensemble des services délégataires de restauration scolaire et universitaire d'Ile-de-France ainsi qu'aux collectivités territoriales franciliennes et aux organismes qui en dépendent en créant une nouvelle charte permettant de promouvoir l'approvisionnement en produits locaux et de saison ».

Exposé des motifs:

Il s'agit de mettre en place une nouvelle labellisation du CERVIA pour favoriser la reconnaissance et la diffusion des bonnes pratiques visant à fournir des débouchés pour les filières agricoles alimentaires de proximité.

Différents dispositifs figurant dans le rapport visent déjà à offrir de meilleurs débouchés pour les filières agricoles de proximité :

1) Le « Plan de développement 2014-2020 de l'agriculture biologique en Ile de France » qui propose :

- d'accompagner les agriculteurs qui font de l'AB à trouver des débouchés en IDF
- d'organiser la production pour répondre à des débouchés franciliens spécifiques
- de renforcer les filières biologiques franciliennes
- accompagner au développement de la consommation en produits AB en restauration collective

2) Le dispositif « FILIERES AGRICOLES DE PROXIMITE »

L'objectif du dispositif est de favoriser l'émergence et de soutenir des projets, portés par une dynamique collective, et ayant pour objectif la structuration et le développement des circuits de proximité.

Ce dispositif permet de soutenir des projets comprenant des actions concernant notamment l'organisation de débouchés sur un marché local (création et pérennisation de magasins de producteurs, ...), la mise en place d'une logistique adaptée, l'animation de démarches collectives favorisant la mise en réseau d'acteurs.

3) La convention triennale d'objectifs et de moyens entre la région Ile-de-France et le CERVIA qui prévoit notamment que :

- Le CERVIA participe aux réflexions relatives à l'introduction de produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective
- Le CERVIA participe à la promotion du dispositif de soutien aux filières agricoles de proximité ainsi qu'à l'instruction des dossiers.

Cet amendement permet d'aborder le sujet à travers deux axes principaux:

- le soutien à l'agriculture de proximité et aux circuits courts au delà de la labellisation Agriculture Biologique.
- Une approche du sujet par un biais « consommation » et non plus seulement « production ». Les débouchés du secteur se développeront beaucoup plus rapidement à mesure que se modifieront les habitudes des consommateurs.

- La restauration scolaire (de la maternelle à l'Université).
- Les prestations de restauration au sein des collectivités territoriales et autres organismes publics locaux au sein de la région

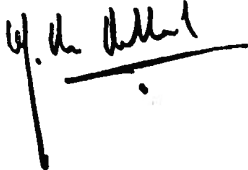
Cette labellisation prendrait la forme d'une charte d'engagement avec un certains nombres de points à respecter (obligatoires et facultatifs).

Au cœur de cette charte figurerait l'engagement à cuisiner avec des produits de saisons et de proximité et si possible bio. La lutte contre le gaspillage alimentaire devra également en faire partie.

Cette charte serait rédigée en partenariat avec les professionnels du secteur de manière à obtenir l'adhésion des délégataires de restauration (CROUS, caisses des écoles...) et des collectivités.

La région pourra s'inspirer de la charte du CG 77 à destination de la restauration collective des collèges.

Gilles-Maurice BELLAÏCHE



Mounir SATOURI



Muriel GUENOUX



Groupe socialiste

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014
Amendement déposé par les groupes socialiste, républicain & app., EELV & PRG-MdP
CR 77-14

Modifier la délibération comme suit :

*Ajoute un article 4 bis au projet de délibération du rapport CR 77-14 rédigé comme suit :**« Prend toute sa part dans la reconnaissance et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'approvisionnement agricole local :*

- *en développant le recours à l'agriculture de proximité dans la restauration collective des lycées franciliens*
- *en prenant toutes les mesures nécessaires pour privilégier une agriculture locale à l'occasion des marchés passés pour ses services de restauration internes et à l'occasion des évènements internes ou externes qu'elle organise.*

Exposé des motifs:

Cet amendement vise à faire de la Région un exemple dans le domaine de la reconnaissance et de la diffusion des bonnes pratiques visant à fournir des débouchés pour les filières agricoles alimentaires de proximité.

Différents dispositifs figurant dans le rapport visent déjà à offrir de meilleurs débouchés pour les filières agricoles de proximité :

1) Le « Plan de développement 2014-2020 de l'agriculture biologique en Ile de France » qui propose :

- d'accompagner les agriculteurs qui font de l'AB à trouver des débouchés en IDF
- d'organiser la production pour répondre à des débouchés franciliens spécifiques
- de renforcer les filières biologiques franciliennes
- accompagner au développement de la consommation en produits AB en restauration collective

2) Le dispositif « FILIERES AGRICOLES DE PROXIMITE »

L'objectif du dispositif est de favoriser l'émergence et de soutenir des projets, portés par une dynamique collective, et ayant pour objectif la structuration et le développement des circuits de proximité.

Ce dispositif permet de soutenir des projets comprenant des actions concernant notamment l'organisation de débouchés sur un marché local (création et pérennisation de magasins de producteurs, ...), la mise en place d'une logistique adaptée, l'animation de démarches collectives favorisant la mise en réseau d'acteurs.

3) La convention triennale d'objectifs et de moyens entre la région Ile-de-France et le CERVIA qui prévoit notamment que :

- Le CERVIA participe aux réflexions relatives à l'introduction de produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective
- Le CERVIA participe à la promotion du dispositif de soutien aux filières agricoles de proximité ainsi qu'à l'instruction des dossiers.

Cet amendement permet d'aborder le sujet à travers deux axes principaux:

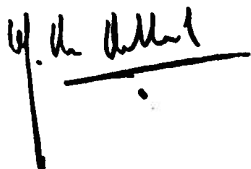
- le soutien à l'agriculture de proximité et aux circuits courts au delà de la labellisation Agriculture Biologique.

- * île de France
- Une approche du sujet par un biais « consommation » et non plus seulement « production ». Les débouchés du secteur se développeront beaucoup plus rapidement à mesure que se modifieront les habitudes des consommateurs.

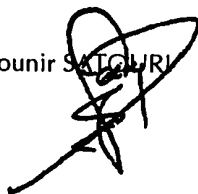
Cet amendement propose d'inciter la Région à :

- développer le recours à l'agriculture de proximité dans la restauration collective des lycées (en lien avec la Vice-Présidente en charge des lycées)
- modifier son règlement intérieur et/ou ses pratiques internes pour privilégier une agriculture locale à l'occasion des événements internes ou externes qu'elle organise et pour son service de restauration.

Gilles-Maurice BELLAÏCHE



Mounir SATOURI



Muriel GUENOUX



Rapport CR 89-14**Décentralisation de la formation professionnelle : clarifier les compétences de la Région pour en simplifier l'accès****Amendement****Un article 4 Bis est ajouté :****Article 4 Bis :**

S'engage, dans le cadre des transferts énumérés ci-dessus et sous respect des législations européenne et française, à diversifier ses procédures de sélection des offres de formation, et donc ses modes de contractualisation (appels à projets, délégation de service public, mandatement, subventions, appels d'offres), afin de pouvoir sélectionner les opérateurs de formation répondant au mieux aux besoins des franciliens, selon la formation et le territoire concernés.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil Régional des 23 et 24 juin 2011, notre assemblée a adopté un vœu relatif à l'offre de formation en Ile-de-France. Ce vœu soulevait les inquiétudes des élus régionaux sur le recours trop fréquent à la procédure d'appel d'offres comme mode de contractualisation dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle.

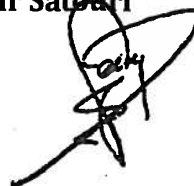
La Région avait alors engagé un travail, pendant plus d'un an, pour explorer les voies permettant de construire des alternatives au « tout marché », l'objectif étant d'agir contre une marchandisation accrue du secteur de la formation professionnelle. Grâce aux travaux engagés par un groupe de travail issu de la commission formation professionnelle et des agents de la Région, accompagné par un cabinet d'étude, des modes de contractualisation différents et mieux adaptés aux besoins et aux territoires des Franciliennes et Franciliens ont depuis été trouvés et mis en œuvre.

Par ailleurs, une partie des opérateurs de la formation, souvent issus de l'économie sociale et solidaire et régulièrement à l'origine d'innovation pédagogique envers les publics les plus vulnérables, ne sont pas nécessairement en capacité de répondre à des procédures d'appels d'offres souvent complexes.

Face à cette situation et alors que les acteurs de terrain engagés dans ce secteur nous interpellent sur ces problématiques, cet amendement a pour objectif d'assurer la mise en application des solutions trouvées par le groupe de travail.

Cet amendement permet donc de réaffirmer cette volonté de la Région Ile-de-France alors que ce rapport marque ici l'achèvement « *du processus de décentralisation des responsabilités de l'Etat* » en matière de formation professionnelle.

Mounir Satouri

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mounir Satouri', written over the printed name.

AMENDEMENT

N° 000015



Conseil régional

Séance plénière du 21 novembre 2014

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Rapport CR 88-14
La Bibliothèque universitaire du XXIème siècle – Concours d'idées

AMENDEMENT
Annexe n°1 à la délibération

Modification de l'article 7 en gras :

« Les membres du jury prendront les éléments suivants en considération :

- la pertinence et la cohérence du projet présenté au regard du programme ;
- l'ergonomie des espaces, les services proposés
- les qualités fonctionnelles et d'usage des espaces : prise en compte des différentes habitudes de vie des étudiants au cours d'une journée (espace détente, restauration, études), respect des surfaces et des liaisons fonctionnelles, organisation des accès et des circulations
- la qualité acoustique et thermique des espaces, le choix des matériaux et des couleurs
- l'intégration du numérique, l'accès à l'information en continue
- la modularité des espaces
- le caractère innovant du projet
- **la composition pluridisciplinaire de l'équipe et sa capacité à mettre en cohérence des approches variées et complémentaires pour l'usage et la conception d'une nouvelle forme de bibliothèque universitaire**

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury. La prise en compte des préoccupations environnementales et sociétales seront particulièrement appréciées par le jury, **ainsi que le respect du guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage régional** ».

Exposé des motifs :

En accord avec les objectifs énoncés dans le rapport pour la création d'une Bibliothèque universitaire nouvelle génération, il semble opportun d'élargir ce concours d'idées à des équipes pluridisciplinaires d'étudiants, et ce, afin que des réflexions et projets innovants alimentent le concours d'idées, à la fois dans son approche architecturale sur le lieu, mais aussi sur une approche plus sociologique de l'usage qui en sera fait.

De plus, le guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage, découlant de l'agenda 21 régional semble être une référence opportune à rappeler à l'attention du jury pour désigner le meilleur projet du concours d'idées.

Mounir Satouri

AMENDEMENT

N° 000016



Séance plénière du 21 novembre 2014

Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Rapport CR 88-14
La Bibliothèque universitaire du XXIème siècle – Concours d'idées

AMENDEMENT
Annexe n°1 à la délibération

Modification de l'article 4 en gras :

« Cet appel à projets est ouvert aux étudiants et élèves-étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les candidats doivent participer en équipe, si possible pluridisciplinaire (école d'architecture, école de design, formations du numérique et de l'informatique, formations en Sciences humaines et sociales). »

Exposé des motifs :

En accord avec les objectifs énoncés dans le rapport pour la création d'une Bibliothèque universitaire nouvelle génération, il semble opportun d'élargir ce concours d'idées à des équipes pluridisciplinaires d'étudiants, et ce, afin que des réflexions et projets innovants alimentent le concours d'idées, à la fois dans son approche architecturale sur le lieu, mais aussi sur une approche plus sociologique de l'usage qui en sera fait.

Mounir Satouri



Rapport CR 77-14

Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

**Groupe Europe Ecologie Les Verts
Groupe Socialiste, Républicain et apparentés
Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Gauche Unitaire et Alternative
citoyenne
Groupe Front de Gauche Alternatif**

AMENDEMENTLes mesures 3.1., 5.1. et 21.2 du Plan Bio sont ainsi modifiées :

L'action suivante est ajoutée à la mesure 3.1. : « Concevoir des événements et des outils pour sensibiliser les candidats à l'installation aux risques des intrants chimiques sur leur santé et celle des consommateurs afin d'encourager leur installation en bio »

L'action suivante est ajoutée à la mesure 5.1. : « Organiser des actions de sensibilisation à destination des agriculteurs sur les risques des intrants chimiques sur leur santé et celle des consommateurs afin de favoriser leur conversion en bio. »

L'action suivante est ajoutée à la mesure 21.2. : « Encourager à l'installation en bio des futurs agriculteurs en formation par le biais de modules les sensibilisant aux risques des intrants chimiques sur leur santé et sur celle des consommateurs. »

Exposé des motifs :

Les effets très néfastes des intrants chimiques (engrais, produits phytosanitaires) utilisés en agriculture sur la santé des agriculteurs comme des consommateurs n'est plus à prouver. La multiplication des cas d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles atteints de pathologies diverses liées à l'utilisation de ces produits en atteste. Il est donc absolument essentiel de s'attaquer dès à la source à ce problème de santé publique majeur en y sensibilisant les agriculteurs déjà installés, mais aussi les futurs agriculteurs en formation, ou encore les porteurs de projets. La prise de conscience des risques sur leur santé et sur la santé des consommateurs peut en effet constituer un levier important de conversion et d'installation en agriculture bio.

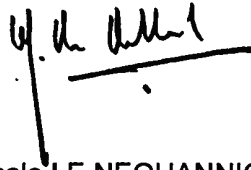
Mounir SATOURI



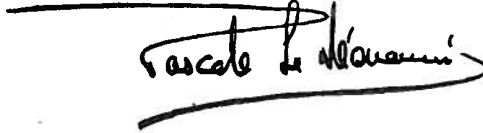
Gabriel MASSOU



Gilles-Maurice BELLAICHE



Pascale LE NEOUANNIC



Rapport CR 77-14

Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

**Groupe Europe Ecologie Les Verts
Groupe Parti Radical de Gauche et Mouvement Unitaire Progressiste
Groupe Front de Gauche Alternatif**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération :

Article 10

Pour répondre au quatrième défi identifié par le SDRIF, le défi alimentaire, en matière de maintien des terres agricoles, et au défi du présent rapport en matière d'accès au foncier pour les agriculteurs bio, la Région s'engage à autoriser le Président à signer une convention avec la Fondation Terre de Liens permettant à la Région de co-décider et de co-financer des acquisitions foncières de la Fondation Terre de Liens en Ile-de-France. Cette convention veillera à ce que l'action de la Fondation n'entre pas en concurrence avec les missions AEV mais bien en complémentarité (acquisitions hors PRIF, présence de l'AEV dans le comité de pilotage).

Exposé des motifs :

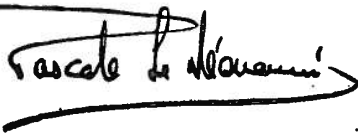
Deux des principaux défis de la Région pour assurer une stratégie agricole durable et de proximité sont la préservation du foncier agricole et l'accès au foncier des porteurs de projets agricoles. En complément des outils régionaux existants en la matière (dont notamment l'AEV et la Convention avec la Safer), la Région pourrait se saisir d'une opportunité supplémentaire en travaillant avec la Fondation Terre de Liens. Cette Fondation reconnue d'utilité publique, s'inscrit dans le mouvement national citoyen Terre de Liens, et a pour principale mission de garantir sur le très long terme la vocation agricole des terres en constituant une réserve foncière définitivement soustraite du marché tout en facilitant l'installation de porteurs de projets agricoles. Elle acquiert pour cela des fermes selon deux moyens : en recevant des legs et donations de fermes, ou en les achetant grâce aux dons de citoyens, au mécénat d'entreprises ou à des partenariats avec les collectivités locales. Nous proposons donc que la Région travaille, à l'instar des régions PACA et Nord-Pas-de-Calais, à une convention avec la Fondation Terre de Liens et contribue financièrement à des acquisitions de terres agricoles franciliennes par la Fondation. Pour la Région cette participation à des acquisitions de la Fondation ne serait pas concurrente de celles de l'AEV mais bien complémentaire. En effet, l'AEV intervient sous deux formes : elle acquiert des terres agricoles au sein des PRIF et elle accorde des subventions aux collectivités qui souhaitent en acquérir. La future convention avec la Fondation Terre de Liens précisera donc que la Fondation n'a pas vocation à intervenir dans les PRIF. La convention portera par

ailleurs sur les critères auxquels devront répondre les projets d'acquisition, sur les modalités de financement, sur la gouvernance à mettre en place pour travailler en complémentarité avec la Région et l'AEV, ou encore sur les outils à développer pour mobiliser d'autres sources de financements.


Mounir SATOURI



Pascale LE NEOUANNIC



Muriel GUENOUX



Rapport CR 77-14

Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

Groupe Europe Ecologie Les Verts
Groupe Socialiste, Républicain et apparentés
Groupe Parti Radical de Gauche et Mouvement Unitaire Progressiste
Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Gauche Unitaire et Alternative citoyenne
Groupe Front de Gauche Alternatif

AMENDEMENT

La mesure 8.4. est ajoutée au Plan Bio :

Mesure 8.4. : Accompagner les exploitations à la diversification vers des modèles de polyculture élevage (aide au développement de petits élevages sur des exploitations maraîchères, arboricoles ou encore céréalières...)

Bénéficiaires / public cible :	Agriculteurs bio	Etat d'avancement :	Nouvelle mesure
Résultat attendu :	Objectifs de la mesure : Permettre aux agriculteurs d'avoir les connaissances nécessaires pour mettre en place des petits ateliers de production animale. Développer la pratique de la polyculture-élevage sur les exploitations bio d'IDF. Indicateurs et/ou livrables : Nombre d'agriculteurs accompagnés Nombre d'exploitations en polyculture élevage		

- Développer des formations spécifiques à destination des maraîchers, céréaliers et arboriculteurs pour encourager et accompagner la diversification des exploitations bio vers des modèles de polyculture élevage par la mise en place de petits ateliers de production animale sur ces exploitations à dominante végétale.

Exposé des motifs :

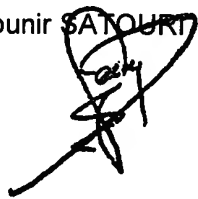
Des formations en polyculture-élevage sont déjà envisagées pour les porteurs de projet qui souhaitent s'installer en bio (mesure 3.2), mais cette nouvelle mesure s'adresse à des

agriculteurs déjà installés. Elle vise à remplir deux objectifs : rendre les systèmes agronomiques des exploitations bio plus cohérents et répondre à une demande croissante de produits animaux en circuits courts.

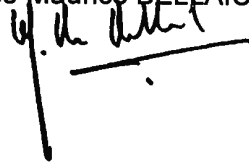
L'un des principaux défis agronomiques de la région Ile de France est la trop faible présence de matière organique animale, pourtant essentielle au bon fonctionnement des systèmes agricoles biologiques. En effet, alors que dans leur grande majorité, les agriculteurs biologiques franciliens sont tournés vers les productions végétales, celles-ci nécessitent un apport fréquent de matière organique animale (fumier composté), qu'ils n'ont pas forcément à disposition. Ainsi, pour réajuster ce déséquilibre et redonner une vraie cohérence agronomique aux systèmes agricoles biologiques franciliens, il est essentiel de développer la pratique de la polyculture-élevage. Il convient donc d'encourager et d'accompagner les agriculteurs bio à développer des petits ateliers de productions animales sur leurs exploitations. Cela permettra par la même occasion de répondre à une très forte demande francilienne en circuit court de plus de produits d'élevage (fromages, œufs, volaille).

Des cycles de formation seront donc mis en place à destination des maraîchers, céréaliers et arboriculteurs afin de faciliter le montage de petits ateliers de production animale sur ces exploitations à dominante végétale.

Mounir SATOURI



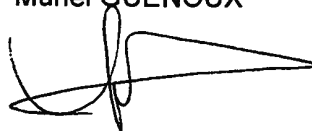
Gilles-Maurice BELLAICHE



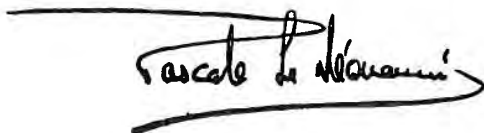
Gabriel MASSOU



Muriel GUENOUX



Pascale LE NEOUANNIC



Rapport CR 77-14
Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

Groupe Europe Ecologie Les Verts
Groupe Parti Radical de Gauche et Mouvement Unitaire Progressiste
Groupe Front de Gauche Alternatif

AMENDEMENT

La mesure 28.1. du Plan Bio est ainsi modifiée :

Le Pôle Abiosol est ajouté dans la composition du comité de pilotage et du comité technique. Terre de Liens est ajouté en co-animation du groupe thématique « Foncier et installation ».

Exposé des motifs :

Les comités techniques et de pilotage du Plan Bio comprennent le GAB. Comme cela a pu être souligné à l'occasion de leur audition par la Commission Environnement, les autres structures du pôle Abiosol (le Réseau AMAP Île-de-France, les Champs des Possibles et Terre de Liens Île-de-France) sont eux aussi des acteurs indispensables à la bonne mise en œuvre de ce plan. Ils sont tous les trois des acteurs historiques et reconnus sur des enjeux centraux du Plan Bio, tels que les circuits courts et de proximité, l'accompagnement à l'installation, ou encore la problématique du foncier. Ils sont d'ailleurs soutenus par le Conseil Régional au titre de la mise en œuvre du Plan Bio. L'efficacité du Plan Bio et la cohérence de la stratégie agricole ne sauraient donc se dispenser de la présence de l'ensemble du pôle Abiosol dans les instances de gouvernance du Plan Bio.

De la même manière, il paraît important d'associer Terre de Liens à la Safer pour une co-animation du groupe thématique "Foncier et installation". En effet, l'accès au foncier est un des premiers freins à l'installation pour les porteurs de projets agricoles. L'animation de ce groupe de travail constitue donc un enjeu particulièrement important si l'on veut atteindre les objectifs fixés par ce Plan en termes d'installations bio. Or l'association Terre de Liens IDF a un rôle spécifique en la matière : elle accompagne des projets de territoires et des partenariats avec les collectivités pour la préservation et l'acquisition de foncier agricole, elle accompagne des porteurs de projets pour accéder au foncier et associe les citoyens dans diverses démarches de sensibilisation. De plus, Terre de Liens, propriétaire de foncier via sa Foncière et sa Fondation, a une expérience en tant que bailleur et donc gestionnaire d'espace agricole. Il existe donc une vraie complémentarité entre les actions de la SAFER et de Terre de Liens et de nombreuses opérations en attestent. Les associer pour l'animation

du groupe « Foncier-Installation » sera l'occasion d'aller plus loin dans ce partenariat et sera aussi l'occasion d'ouvrir la réflexion sur le foncier en y apportant un nouveau regard.

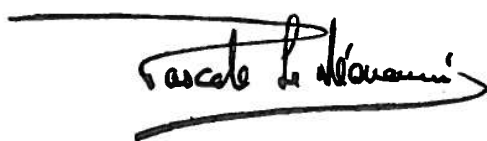
Mounir SATOURI



Muriel GUENOUX



Pascale LE NEOUANNIC





Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts

Séance plénière du 20 NOVEMBRE 2014

Rapport CR 77-14

Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

AMENDEMENTLa mesure 11.6. est ajoutée au Plan Bio :

Mesure 11.6. Soutenir la mise en place de systèmes de garanties participatifs pour s'assurer du respect de la Charte des AMAP, et pour renforcer et développer les partenariats entre les agriculteurs et les consommateurs.

Bénéficiaires / public cible :	Agriculteurs et consommateurs de produits biologiques de proximité	Etat d'avancement :	Nouvelle mesure
Résultat attendu :	<p>Objectifs de la mesure :</p> <p>Mise en place de systèmes de garantie participatifs. Impliquer les citoyens-consommateurs dans l'évolution du modèle agricole francilien (agriculture citoyenne/participative). Renforcer l'implantation des producteurs en circuits courts dans le paysage agricole francilien.</p> <p>Indicateurs et/ou livrables :</p> <p>Nombre de partenariats AMAP ayant mis en place ce système. Nombre de citoyens-consommateurs ayant participé à ce système.</p>		

- Soutenir et accompagner la mise en place de systèmes de garantie participatifs.

Exposé des motifs :

Faire évoluer le modèle agricole francilien vers une agriculture durable et de proximité suppose d'y impliquer activement les citoyens-consommateurs. La souveraineté alimentaire du territoire francilien et le développement massif de l'agriculture biologique de proximité ne peuvent en effet pas faire l'économie d'une agriculture citoyenne participative. C'est justement ce que propose le modèle des AMAP. Par le lien direct entre producteurs et

consommateurs d'une part. Mais aussi par les Systèmes de Garantie Participatifs que les AMAP souhaitent mettre en place. Ces systèmes visent à s'assurer du respect de la Charte AMAP et à renforcer les partenariats AMAP entre producteurs et consommateurs par le biais d'une auto-évaluation de ces partenariats, sur leurs aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. **Concrètement, il s'agit pour les consommateurs et producteurs de se rendre sur une exploitation spécifique pour l'évaluer au regard de critères précis de la Charte des AMAP, et de suggérer des pistes d'amélioration pour renforcer le partenariat.** Ces procédés innovants, utilisés notamment par le label Nature et Progrès, représentent une alternative à la certification et au contrôle par un tiers, et sont particulièrement bien adaptés au modèle de la production biologique en circuit court.

Une conversion du modèle agricole francilien vers une agriculture durable et de proximité suppose aussi une réappropriation de celle-ci par les citoyens. Aussi, le soutien à la mise en place d'un système participatif de garantie a pour objectif de développer l'évaluation entre les acteurs afin d'améliorer d'un côté le fonctionnement des fermes et exploitations biologiques franciliennes et de l'autre, par l'éducation populaire, l'appui des citoyens-consommateurs à la production biologique en circuit courts.

Mounir SATOURI





Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts

Séance plénière du 20 NOVEMBRE 2014

Rapport CR 77-14

Stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France

AMENDEMENT

Un article additionnel est inséré à la délibération :

Article 9 :

Pour répondre au quatrième défi identifié par le SDRIF, le défi alimentaire, en matière de maintien des terres agricoles, et au défi du présent rapport en matière d'accès au foncier pour les agriculteurs bio, la Région s'engage à :

- veiller à ce que l'AEV renforce sa mission de maintien des espaces agricoles périurbains et de développement de l'agriculture biologique, notamment à l'occasion du Plan Pluriannuel d'Investissement et d'Entretien (PPIE) qui sera voté en février 2015.
- veiller à ce que la Convention avec la SAFER qui sera votée en février 2015 permette d'atteindre des objectifs ambitieux et chiffrés en matière de protection du foncier agricole et d'installation, notamment grâce à un dispositif solide de stockage et de portage foncier.

Exposé des motifs :

Cette Stratégie pour une agriculture durable et de proximité s'inscrit dans la continuité de la niche du Champ à l'assiette et dans le cadre du défi alimentaire identifié par le SDRIF. La préservation du foncier agricole et l'accès des porteurs de projets au foncier sont les principaux leviers pour répondre aux enjeux alimentaires franciliens. Pour relever ces deux défis (protection du foncier agricole et accès au foncier agricole) la Région, en plus de maximiser le potentiel des outils existants, pourrait également se doter d'un nouvel outil.

Le premier outil, c'est l'Agence des Espaces Verts (AEV), dont l'une des principales missions consiste à « Participer au maintien des espaces agricoles périurbains et au développement de l'agriculture biologique ». Elle doit par conséquent avoir et se donner les moyens stratégiques et financiers de mener une politique ambitieuse d'acquisition de terres agricoles afin d'y installer des porteurs de projet en bio. Le vote en février 2015 du Plan Pluriannuel

d'Investissement et d'Entretien (PPIE) de l'AEV sera l'occasion d'orienter prioritairement l'AEV sur cette mission.

Le deuxième outil, c'est la convention avec la SAFER, qui sera elle aussi votée en février 2015. La Région doit s'y montrer réellement ambitieuse en matière de maintien de terres agricoles et de portage/stockage de foncier. Un tel dispositif permettra en effet de palier à la difficulté d'accès au foncier des porteurs de projet, notamment en termes temporels.

Mounir SATOURI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mounir SATOURI', written over the printed name.